

PROJET DE PARC ÉOLIEN DU BALINOT

Communes de Rubescourt et Le Frestoy-Vaux

Lettre d'information n°2

Avril 2018

LE MOT DU CHEF DE PROJET



« Depuis plusieurs mois, le projet éolien du Balinot a particulièrement bien avancé, et nous souhaitons partager avec vous ses dernières actualités. Grâce aux études techniques en cours ou réalisées, la zone d'implantation a pu être finalisée, en prenant compte de l'ensemble des contraintes naturelles et humaines du territoire. Soucieux de développer le projet en partenariat avec les acteurs locaux, nous avons également souhaité associer les élus et les habitants volontaires aux réflexions sur les mesures à mettre en place pour permettre une bonne intégration du projet sur le territoire.

Grâce à ce travail et à l'implication de tous, le dossier de demande d'autorisation devrait pouvoir être déposé en Préfecture à l'automne prochain.

Vous trouverez toutes ces actualités dans les pages qui suivent. »

Marc Serra, chef de projet Nordex

L'ACTU DU PROJET : les permanences d'information



Afin de donner accès à tous les habitants de Rubescourt et du Frestoy-Vaux aux informations sur le projet, deux permanences d'information ont été organisées fin janvier. Une vingtaine de personnes des deux communes se sont déplacées et ont ainsi pu échanger sur les différents aspects du projet avec NORDEX France.

Les premiers ateliers de travail

NORDEX France a souhaité associer les élus et riverains des deux communes afin que le projet éolien puisse participer au développement local et à l'amélioration du cadre de vie. Lors d'un premier atelier de travail, les participants ont ainsi soumis plus d'une vingtaine de propositions de projets locaux pouvant s'inscrire dans le cadre des mesures compensatoires et d'accompagnement du projet.



NORDEX France va désormais étudier la faisabilité de ces propositions qui seront ensuite affinées et validées lors de nouveaux ateliers de travail, organisés jusqu'en juin.



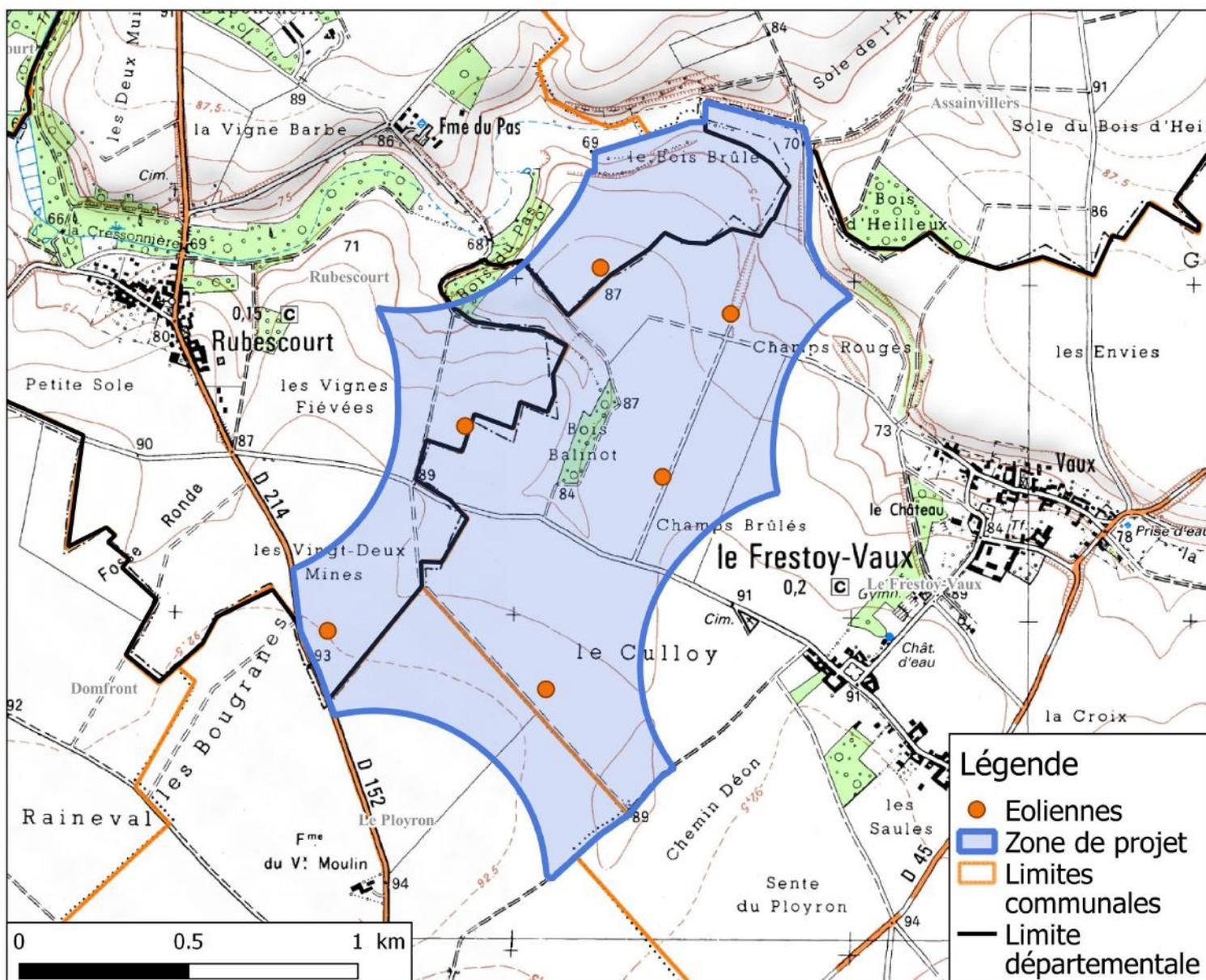
UNE IMPLANTATION FINALISÉE

Après deux années de réflexions et de travail, nourris par l'ensemble des études techniques relatives au projet, l'implantation définitive des éoliennes a récemment été validée.

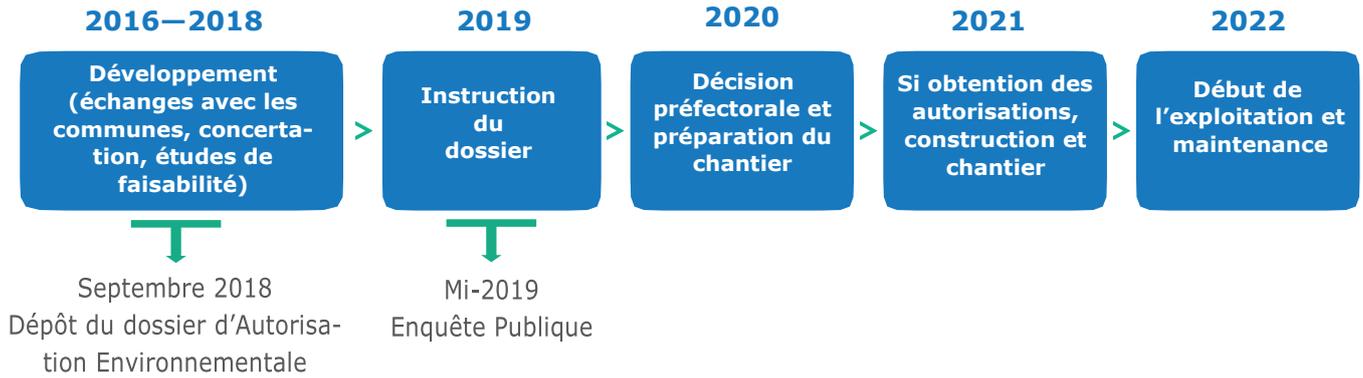
L'implantation, présentée ci-dessous, prend en compte l'ensemble des contraintes naturelles et humaines du territoire :

- ◆ Distance obligatoire de 500 mètres avec les habitations, éloignée à 650 mètres par NORDEX France ;
- ◆ Retrait de 200 mètres par rapport au bois du Balinot ;
- ◆ Orientation et puissance des vents ;
- ◆ Faisceaux hertziens ;
- ◆ Présence de zones de survol de l'aviation civile et militaire ou de radars de la Défense et de Météo-France ;
- ◆ Éléments de sensibilité faunistique et/ou floristique issus des études.

LA CARTE DU PROJET DU BALINOT



LE CALENDRIER DU PROJET



LES RETOMBÉES LOCALES DU PROJET DU BALINOT

Une fois mis en service, le parc éolien du Balinot, en tant que nouvelle activité sur le territoire, engendrera des retombées économiques et fiscales pour le territoire.

Les retombées économiques directes et indirectes

- ◆ Pour un projet de 6 éoliennes, plusieurs missions peuvent être réalisées par des entreprises locales (études techniques, travaux de terrassement, raccordement électrique inter-éoliennes). À cela s'ajoutent d'autres retombées indirectes liées au logement, à la restauration ou encore à la régularisation (notaires, huissiers).
- ◆ L'exploitation d'un nouveau parc éolien suppose l'embauche de techniciens dans nos centres de maintenance locaux, soit environ 2 emplois pour 6 éoliennes.
- ◆ Des mesures compensatoires et d'accompagnement sont mises en place afin de compenser les impacts engendrés par un parc éolien sur le cadre de vie et la biodiversité.
- ◆ Chaque commune percevra une indemnité annuelle de 10 000 € par an pour la rémunération des servitudes liées à l'utilisation et aux travaux des chemins, au passage des câbles et aux éventuels surplombs d'éoliennes.

Les retombées fiscales pour le Frestoy-Vaux et Rubescourt

L'ensemble des collectivités d'accueil du parc éolien (Région Hauts-de-France, Départements de l'Oise et de la Somme, Communautés de communes du Plateau-Picard et du Grand-Roye, Communes du Frestoy-Vaux et de Rubescourt) bénéficiera de retombées fiscales liées à l'exploitation du parc.

Ces retombées annuelles sont, à ce jour, estimées :

- entre **20 600 et 23 500 €** par an pour le **Frestoy-Vaux** ;
- entre **27 900 et 30 900 €** par an pour **Rubescourt**.

À noter que la différence de montant entre les deux communes est due au fait qu'elles n'ont pas le même régime fiscal et n'appartiennent pas aux mêmes intercommunalités.

L'ensemble des montants ci-dessus sont des montants estimatifs en date de mars 2018 sur la base des dispositions fiscales de 2016.

Invitation

NORDEX France organisera un deuxième temps d'échange sur les mesures compensatoires et d'accompagnement. Cet atelier de travail collectif est organisé à destination des riverains volontaires et des élus.

Pour contribuer au projet, rendez-vous :

- Le mardi 24 avril 2018 à 18h30 en mairie du Frestoy-Vaux
- Le jeudi 26 avril 2018 à 19h00 en mairie de Rubescourt

VOS QUESTIONS SUR LE PROJET

« *Quelle est la durée de vie estimée d'un parc ?* »

NORDEX France souhaite installer des éoliennes de dernière génération dont le fonctionnement est envisagé pour 20 à 25 ans.

« *Quelle serait la hauteur des éoliennes installées ?* »

D'après les premiers résultats des études, NORDEX France prévoit d'installer des éoliennes de modèle N131 avec un mât d'une hauteur de 99 mètres et d'une hauteur totale de 165 mètres en bout de pale.

« *Les éoliennes peuvent-elles avoir un impact sur la réception du téléphone ou de la télévision ?* »

Les éoliennes peuvent perturber les ondes hertziennes, comme beaucoup de constructions. Mais la réception TNT a en partie réglé le problème du « brouillage » de la télévision par les éoliennes. Avant la mise en service du parc, NORDEX France effectue un état des lieux pour évaluer les gênes potentielles. Si un brouillage des ondes est constaté, l'article 112-12 du Code de la construction et de l'habitation oblige le porteur de projet à y remédier et remettre la situation à l'identique à ses frais.

« *Qui s'occupe de la maintenance du parc après sa construction ?* »

NORDEX France gère les opérations de maintenance en interne. Dans les Hauts-de-France, NORDEX France dispose aujourd'hui de 3 sites de maintenance à Crèvecœur-le-Grand (60), Villers-Bocage (80) et Laon (02). Les interventions de maintenance portent principalement sur des actions de vérification et de prévention.

« *Quelle est la réglementation en vigueur concernant l'éclairage du balisage la nuit ?* »

Actuellement, le balisage est effectué via des feux rouges à éclat d'une fréquence de 20 éclats par minute. L'intensité lumineuse concernant l'éclairage du balisage est de 50 cd/m² (candela par mètre carré) la nuit et doit être comprise entre 50 et 500 cd/m² au crépuscule. Des groupes de réflexion au niveau national étudient actuellement plusieurs possibilités pour synchroniser et réduire les temps d'allumage.

